Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_138-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-138 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : **Eliane MASSON**

Convocation en date du 16 juin 2026

Pôle Ressources – Service Finances – Commission Intercommunale des Impôts Directs – Proposition de nomination des membres titulaires et suppléants à transmettre au Directeur Départemental des Finances publiques / 5.3 Désignation des représentants

VU le Code Général des Impôts,
VU les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts,
VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération n°2026-C-93 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 créant la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
VU les retours des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants,

CONSIDERANT que cette commission est composée de onze membres, à savoir :
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires;

CONSIDERANT que les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté de communes ou des communes membres.

CONSIDERANT qu'il n'est plus nécessaire de désigner un commissaire hors de l'EPCI,
CONSIDERANT que la durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_138-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

CONSIDERANT que l'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, **en nombre double, soit 40 personnes**, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sur proposition de ses communes membres.
CONSIDERANT la liste des commissaires proposée suivante :

Commune	Civilité	Nom	Prénom
Baguer-Morvan	Monsieur	BOURDAIS	Olivier
Baguer-Morvan	Madame	COMMEREUC	Sylvie
Baguer-Morvan	Monsieur	LEBRET	Gilles
Baguer-Pican	Monsieur	GOURDIN	Michel
Baguer-Pican	Monsieur	PITEL	Daniel
Baguer-Pican	Monsieur	PERCHE	Edouard
Broualan	Monsieur	LELAVANDIER	René
Cherrueix	Monsieur	LE TOURNEUR	Philippe
Cherrueix	Madame	LAMBERT	Xavier
Dol de Bretagne	Madame	DE BEAUCORPS	Emmanuelle
Dol de Bretagne	Monsieur	KERICHARD	Chrystèle
Dol de Bretagne	Madame	GREGOIRE	Charlotte
Dol de Bretagne	Monsieur	DOLBOIS	Jérôme
Dol de Bretagne	Madame	BOSSARD-SANGUY	Véronique
Dol de Bretagne	Monsieur	BEASSE	Jean-René
Dol de Bretagne	Monsieur	DA SILVA	Arthur
Epiniac	Monsieur	BOURGEAULT	Thierry
Epiniac	Madame	TRUFFLET	Joelle
La Boussac	Monsieur	CHAPDELAINE	Jérôme
La Boussac	Monsieur	NOEL	David
Le Vivier-sur-Mer	Madame	CERVEAU	Carole
Le Vivier-sur-Mer	Madame	VETTIER	Arnaud
Mont-Dol	Monsieur	HODBERT	Christophe
Mont-Dol	Monsieur	VIDON	Etienne
Pleine-Fougères	Madame	TRÉCAN	Marilyne
Pleine-Fougères	Monsieur	ROUSSEL	Axel
Pleine-Fougères	Madame	MORIN	Héloïse
Pleine-Fougères	Monsieur	SORIN	Rémi
Roz-Landrieux	Monsieur	RAOUL	Olivier
Roz-Landrieux	Monsieur	GUILLIER	Julien
Roz-sur-Couesnon	Monsieur	FAMBON	Christophe
Roz-sur-Couesnon	Monsieur	VAEVIEN	Michel
Saint-Broladre	Monsieur	GOBICHON	Jean-François
Saint-Broladre	Madame	JOLY	Chantal
Saint-Georges de Gréhaigne	Monsieur	HERY	Jean-Pierre
Sains	Monsieur	TRELLU	René

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_138-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Marcan	Monsieur	RENARD	Pierrick
Sougeal	Monsieur	HAMEL	Eric
Trans-La-Forêt	Madame	LEJANVRE	Jeannine
Vieux-Viel	Monsieur	DUFEU	Gérard

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée aux Finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

- **DE PROPOSER** la liste de 40 contribuables présentée ci-dessus pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de communes,
- **DE TRANSMETTRE** cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des Services Préfectoraux afin qu'il procède à la désignation des 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants amenés à siéger en CIID.

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Baie du Mont St-Michel